



## FORMATION SS3 - INITIALE - ENCADRANT TECHNIQUE

Former et actualiser les compétences des travailleurs intervenant dans des travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante. Elle couvre les aspects essentiels tels que la connaissance des risques, l'application des procédures opératoires, et le respect des normes réglementaires.

Fondamental Présentiel 10 jours

Ref. :

Date de mise à jour :

Prix : 2490 € HT

### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les moyens techniques et matériels permettant de maîtriser l'aérodynamique d'un chantier.
- Être capable de définir et de faire appliquer des procédures opératoires adaptées et spécifiques de l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers.
- Être capable de définir des procédures de contrôle en cours de chantier et de les faire appliquer.

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Pour qui :

- Employeur ou toute personne possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

Prérequis :

- Détenir une attestation médicale d'aptitude au poste de travail à jour délivrée par le médecin du travail (ou par le médecin traitant pour les personnels non-salariés permettant le port d'un appareil de protection respiratoire)
- A l'occasion de cette formation le salarié est mis en situation de travail avec port d'équipement de protection respiratoire. L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise.

### PROGRAMME

Contenu (progression pédagogique) :

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante.
- Réglementation et dispositions pénales en matière d'interdiction et de prévention du risque amiante.



- Évaluation des risques.
- Produits, dispositifs et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante; identification et traitement.
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiantes, procédures de contrôle de l'empoussièrément, suivi des expositions et procédures de décontamination.
- Équipements de protection collective (EPC) et équipements de protection individuelle (EPI).
- Gestion des déchets contenant de l'amiante.
- Identification et gestion des situations d'urgence et/ou anormales.

Attention: Un premier recyclage est à effectuer dans un délai de 6 mois après la formation initiale. Un recyclage doit ensuite être effectué tous les 3 ans.

## **ORGANISATION**

Moyens pédagogiques :

- Salle de cours pouvant accueillir 10 participants
- Salle de pause
- Supports de cours remis aux participants
- Exercices pratiques
- Vidéoprojecteur

Pédagogie :

- Alternance d'enseignement théorique, de mises en situation des stagiaires, d'études de cas et d'exercices pratiques